



## Extrait du registre des décisions

Bureau du 17 décembre 2020

n° 110-20

**Objet :** *RS - Approbation de la convention constitutive de groupement de commandes pour la réalisation de travaux sur la commune de Saint-François-de-Sales*

- date de convocation le 11 décembre 2020
- nombre de conseillers en exercice : 52

L'an deux mille vingt, le jeudi dix-sept décembre dix-huit heures, les membres du Bureau de Grand Chambéry, légalement convoqués, se sont réunis à Chambéry, Parc des expositions, Hall des conventions, sous la présidence de Philippe Gamen, président de Grand Chambéry.

• étaient présents : 41

<b>Aillon-le-Jeune</b>	Serge Tichkiewitch
<b>Aillon-le-Vieux</b>	Christian Gogny
<b>Arith</b>	
<b>Barberaz</b>	Arthur Boix-Neveu
<b>Barby</b>	Christophe Pierreton
<b>Bassens</b>	Alain Thieffent
<b>Bellecombe-en-Bauges</b>	Eric Delhommeau
<b>Challes-les-Eaux</b>	Josette Rémy
<b>Chambéry</b>	Jean-François Beccu - Marie Bénévise - Pierre Brun - Alain Caraco - Jean-Benoît Cerino - Christelle Favetta-Sieyes - Sylvie Koska - Aurélie Le Meur - Martin Noblecourt - Thierry Repentin - Corinne Charles - Franck Morat
<b>Cognin</b>	
<b>Curienne</b>	
<b>Doucy-en-Bauges</b>	Marie Perrier
<b>Ecole</b>	Hervé Ferroud-Plattet
<b>Jacob-Bellecombette</b>	
<b>Jarsy</b>	
<b>La Compôte</b>	Jean-Pierre Fressoz
<b>La Motte-en-Bauges</b>	
<b>La Motte-Servolex</b>	Luc Berthoud - Hélène Jacquemin - Pascal Mithieux
<b>La Ravoire</b>	Grégory Basin - Alexandre Gennaro
<b>La Thuile</b>	Dominique Pommat
<b>Le Châtelard</b>	
<b>Le Noyer</b>	Philippe Gamen
<b>Les Déserts</b>	Sandra Ferrari
<b>Lescheraines</b>	
<b>Montagnole</b>	Jean-Maurice Venturini
<b>Puygros</b>	
<b>Saint-Alban-Laysse</b>	Michel Dyen
<b>Saint-Baldoph</b>	Christophe Richel
<b>Saint-Cassin</b>	Jocelyne Gougou
<b>Sainte-Reine</b>	
<b>Saint-François de Sales</b>	
<b>Saint-Jean-d'Arvey</b>	Christian Berthomier
<b>Saint-Jeoire-Prieuré</b>	Jean-Marc Léoutre
<b>Saint-Sulpice</b>	Marcel Ferrari
<b>Sonnaz</b>	Daniel Rochaix
<b>Thoiry</b>	Thierry Tournier
<b>Vérel-Pragondran</b>	Jean-Pierre Coendoz
<b>Vimines</b>	Corine Wolff

• conseillers excusés ayant donné pouvoir : 2

de Vincent Boulnois à Eric Delhommeau - de Philippe Ferrari à Marie Perrier

• conseillers excusés : 9

Brigitte Bochaton - Stéphane Bochet - Michel Camoz - Pierre Duperier - Maryse Fabre - Max Joly - Luc Meunier - Damien Regairaz - Cécile Trahand

### GRAND CHAMBERY

106 allée des Blachères – CS 82618 – 73026 Chambéry cedex  
04 79 96 86 65 - grandchambery.fr - @GrandChambery - cmag-agglo.fr

## Bureau du 17 décembre 2020

délibération n° 110-20

objet **RS - Approbation de la convention constitutive de groupement de commandes pour la réalisation de travaux sur la commune de Saint-François-de-Sales**

---

Michel Dyen, vice-président chargé des bâtiments, du patrimoine, des voiries et des infrastructures, rappelle que Grand Chambéry, en tant qu'autorité organisatrice de la mobilité, organise des services de transports scolaires sur son territoire.

La commune de Saint-François-de-Sales a informé Grand Chambéry de son souhait de réaliser des travaux de voirie au niveau du hameau du Champ, qui intègre l'arrêt de bus « Le Champ » desservi par les services de transports scolaires.

A l'occasion de ces travaux, Grand Chambéry souhaite réaliser la sécurisation de cet arrêt.

Pour des raisons de cohérence et de bonne conduite de l'opération, il est proposé d'établir une convention constitutive de groupement de commandes entre Grand Chambéry et la commune de Saint-François-de-Sales.

Dans le cadre de cette convention, la commune de Saint-François-de-Sales sera le coordonnateur du groupement et à ce titre aura la qualité d'entité adjudicatrice.

Le montant estimatif global de travaux est estimé à 144 850,75 € HT, soit :

- 133 550,75 € HT (soit 92 %) à la charge de la commune de Saint-François-de-Sales,
- 11 300 € HT (soit 8 %) à la charge de Grand Chambéry.

Le montant de la participation financière de Grand Chambéry correspond au prix des travaux d'aménagements au titre de sa compétence mobilité, c'est-à-dire les aménagements situés au niveau de l'arrêt de bus du hameau du Champ.

La répartition financière de l'opération est susceptible de modifications par voie d'avenant en fonction de l'évolution des exigences de Grand Chambéry et/ou de la commune de Saint-François-de-Sales, notamment lors de la réalisation des travaux prévus début 2021.

Il est à noter que Grand Chambéry sera également amené à participer à ce projet au titre des voiries d'équité. Le montant de participation au titre de l'arrêt de bus sera alors déduit afin de ne pas financer deux fois les mêmes aménagements.

**Vu** les statuts de Grand Chambéry qui disposent que la Communauté d'agglomération est compétente en matière de transport et mobilité,

**Vu** la délibération n° 077-20 C du Conseil communautaire du 10 septembre 2020 déléguant au Bureau l'approbation des conventions de groupement de commandes,

**Vu** la délibération n° 128-18 C du Conseil communautaire du 12 juillet 2018 précisant les modalités de financement pour les aménagements de voiries existantes et en particulier les voiries classées d'intérêt communautaire au titre de l'équité,

**Vu** le code de la commande publique,

**Le Bureau de Grand Chambéry, après en avoir délibéré et à l'unanimité :**

**Article 1 :** approuve la convention constitutive de groupement de commandes entre Grand Chambéry et la commune de Saint-François-de-Sales,

**Article 2 :** autorise le président ou son représentant à signer les pièces à intervenir,

**Article 3 :** dit, en application de l'article L5211-10 du CGCT, que cette décision fera l'objet d'un compte-rendu lors de la prochaine séance obligatoire du Conseil communautaire.

le président,  
Philippe Gamen

## Accusé de réception - contrôle de légalité

Nature de l'acte : Décision du Bureau

Numéro attribué à l'acte : 110-20

Objet de l'acte : RS - Approbation de la convention constitutive de groupement de commandes pour la réalisation de travaux sur la commune de Saint-François-de-Sales

Thème Préfecture : 1 - Commande Publique 4 - Autres types de contrats 1 - Délibérations 3 - Autres

Date de l'acte : 17 décembre 2020

Annexe(s) : CONVENTION

Identifiant de télétransmission : 073-200069110-20201217-lmc1H24556H1-DE

Identifiant unique de l'acte : lmc1H24556H1

Date de transmission en Préfecture : 21 décembre 2020

Date de réception en Préfecture : 21 décembre 2020

Période d'affichage : du au